

Date de transmission de l'acte: 11/06/2026

Date de reception de l'AR: 12/06/2026

007-210703260-DE_2026_040-DE

A G E D I

République française

ARDECHE

USCLADES ET RIEUTORD - Commune

Séance du 05 juin 2026

Membres en exercice :

11

Date de la convocation: 21/05/2026

Cinq juin deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURDELY

Présents : 7

Présents : Monsieur Sébastien BOURDELY, Madame Bernadette ROCHE, Monsieur Joseph ARZALIER, Monsieur Dominique ARCIS, Monsieur Christophe MOUNIER, Madame Cécilia ROMBI, Monsieur Denis JOURDAN

Votants: 10

Pour: 10

Contre: 0

Représentés : Monsieur Christian ESPIARD représenté par Madame Cécilia ROMBI, Madame Ludivine TREUSSART représentée par Monsieur Joseph ARZALIER, Madame Isabelle JOUVE représentée par Monsieur Denis JOURDAN

Refus de vote

0

Abstentions: 0

Excusés : Madame Manon MEJEAN

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe MOUNIER

Objet: Subventions aux associations hors commune : SDL Événement - DE_2026_040

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal que des crédits destinés à l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations ont été inscrits au budget communal pour l'exercice 2026.

L'association SDL Évènements a sollicité une aide financière de la commune afin de soutenir ses actions et manifestations organisées sur le territoire au profit du Téléthon.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que cette association constitue un acteur important de la vie locale du plateau ardéchois par l'organisation d'animations, d'évènements solidaires et d'actions caritatives mobilisant les habitants, les associations et les acteurs locaux.

Cette association participe activement :

- à l'animation du territoire ;
- au développement du lien social ;
- au soutien des actions solidaires et caritatives ;
- à la mobilisation locale en faveur du Téléthon.

Considérant l'intérêt communal et territorial présenté par cette démarche, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de verser, pour l'exercice 2026, la subvention suivante :

- 300 € à l'association SDL Évènements.

Date de transmission de l'acte: 11/06/2026

Date de reception de l'AR: 12/06/2026

007-210703260-DE_2026_040-DE

A G E D I

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 300€ à l'association SDL Évènements pour l'exercice 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention ;
- de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Certifié conforme

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le président de séance

Monsieur Sébastien BOURDELY



Le secrétaire de séance

Monsieur Christophe MOUNIER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié